

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 118.2019

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune d'AMNEVILLE,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les dispositions particulières du droit local applicables dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-51 à 53, R 153-18,

VU, l'article L 125-6 du Code de l'environnement,

VU, la délibération du conseil municipal du 9 mars 2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amnéville,

VU, les arrêtés préfectoraux du 13 février 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols,

ARRETE :

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AMNEVILLE est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les arrêtés préfectoraux du 13 février 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur les sites suivants ont été annexés au PLU :

- « Ancienne fonderie »,
- « Train à fil de Rombas »,
- « Aciérie et laminoirs de Rombas »,
- « GOERIG »,
- « Dépôts de résidus d'épuration des gaz à Malancourt-la-Montagne »,
- « EURO ZINGAGE SA »,
- « Anciens hauts-fourneaux de Rombas ».

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie d'Amnéville,
- à la Préfecture de la Moselle,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Moselle – 17 quai Paul Wiltzer à METZ.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie durant un mois.

Article 4 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 :

Madame la Directrice générale des services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

Fait, publié à Amnéville le 14 mai 2019

Pour le Maire,
Eric MUNIER

Armino DOS SANTOS
Adjoint délégué
à l'urbanisme et aux travaux de bâtiments,
de voiries et d'espaces verts,
aux marchés publics et au plan de circulation

